

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

69x19

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPÉTUELLE MONSIEUR FRANÇOIS GONZALEZ

Monsieur François GONZALEZ, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) le clos idéal Bt.E22 avait acquis à la date du 17 Mai 2006 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 10 rang 16 N°05 pour la somme de 364 Euros.

Par lettre en date du 26 Février 2019, **Monsieur François GONZALEZ**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 238 Euros qui sera remboursée à **Monsieur François GONZALEZ**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur François GONZALEZ** de la somme de 238 Euros

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA